



Commission économique pour l'Europe**Groupe de travail permanent sur le vieillissement****Quatorzième réunion**

Genève, 22 et 23 novembre 2021 (modalités hybrides)

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement
pour le quatrième cycle d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution
du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement –
activités mises en œuvre en 2021 et prévisions pour 2022****Mise en œuvre du programme de travail du Groupe
de travail permanent sur le vieillissement en 2021****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Le Groupe de travail sur le vieillissement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a été créé en 2008 en tant que mécanisme intergouvernemental destiné à faciliter l'accomplissement de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (ci-après la Stratégie régionale). Le 24 juillet 2020, suite à l'adoption par le Conseil économique et social de sa résolution 2020/19, le Groupe de travail a été renommé « Groupe de travail permanent sur le vieillissement » (ci-après le Groupe de travail permanent) et une version révisée de son mandat est entrée en vigueur.

2. Le programme de travail du Groupe de travail permanent pour le quatrième cycle d'exécution de la Stratégie régionale (2018-2022) a été adopté à la onzième réunion du Groupe de travail, en novembre 2018 (ECE/WG.1/2018/2). La Déclaration ministérielle de Lisbonne (ECE/AC.30/2017/2/Rev.1), que 46 États membres ont approuvée à la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement tenue en septembre 2017 à Lisbonne, constitue la base sur laquelle repose ce programme de travail quinquennal.

3. Le présent document a été établi par le secrétariat dans la perspective de la quatorzième réunion du Groupe de travail permanent. Il fait le point sur l'exécution du programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement en 2021 et, en particulier, sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution de la Stratégie régionale, les préparatifs de la Conférence ministérielle de 2022 et les résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité que sont les séminaires d'orientation, l'élaboration de notes d'orientation assorties d'exemples de bonnes pratiques, le renforcement de capacités et le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa Stratégie régionale d'exécution, ainsi que le renforcement de la base d'information à l'usage des décideurs. Il comprend également un aperçu de certaines activités prévues pour 2022.



II. Mise en œuvre des principaux éléments du programme de travail en 2021

A. Quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa Stratégie régionale d'exécution

1. Examen et évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

4. Les États membres sont censés soumettre à la fin de septembre 2021 leurs rapports nationaux sur les progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de la stratégie régionale s'y rapportant. Pour que le secrétariat soit en mesure d'établir un rapport de synthèse pour le quatrième cycle d'examen et d'évaluation, il sera essentiel que les rapports nationaux soient soumis à temps et qu'ils soient conformes aux directives applicables.

5. Au moment de la rédaction du présent document, la majorité des États membres de la CEE s'employaient activement à établir leurs rapports nationaux et organisaient des consultations avec la société civile et les autres parties prenantes. Les restrictions actuelles liées à la pandémie de COVID-19 pourraient toutefois empêcher ou retarder la tenue de certaines des consultations et conférences sur le vieillissement, ce qui pourrait nuire au respect des délais impartis.

6. Afin d'aider les décideurs et les acteurs de la société civile à concevoir des mécanismes permettant d'inclure et de faire participer un maximum de parties prenantes, le secrétariat a élaboré, en collaboration avec HelpAge International, une note d'orientation intitulée « Meaningful participation of older persons and civil society in policymaking » (« Assurer une vraie participation des personnes âgées et de la société civile à l'élaboration de politiques »), qui a été publiée en août 2021. La note de cadrage reprenait les exposés et débats de l'atelier tenu en ligne en avril 2021 et intitulé « Making participation meaningful: bringing governments and civil society together » (« Donner du sens à la participation : rapprocher les gouvernements et la société civile »).

7. Dans le cadre du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution de la Stratégie régionale, le secrétariat a aussi pris part à l'établissement du rapport du Secrétaire général sur l'analyse des résultats préliminaires du quatrième cycle, qui sera présenté à la Commission du développement social en février 2022.

8. Le Groupe de travail permanent a décidé à sa treizième réunion, en novembre 2020, d'établir un rapport sur les vingt années d'exécution du Plan d'action, centré sur les principales réalisations de cette période et les nouveaux problèmes relatifs au vieillissement de la population survenus au cours des vingt dernières années. Un aperçu de ce rapport sera présenté au Groupe de travail permanent à sa quatorzième réunion.

2. Conférence ministérielle sur le vieillissement

9. En juillet 2020, le Ministre italien de la famille et de l'égalité des chances a proposé d'accueillir la Conférence ministérielle régionale sur le vieillissement à Rome en 2022. Le secrétariat de la CEE et les membres du Groupe de travail permanent ont accueilli favorablement cette proposition et travaillent en étroite collaboration avec l'Italie afin de préparer la Conférence. La date de la Conférence a été confirmée par le Bureau à sa réunion de juin 2021 : elle se tiendra les 16 et 17 juin 2022 et sera précédée, le 15 juin, d'un Forum des chercheurs et de la société civile. Le secrétariat et les partenaires italiens se sont attelés à la préparation de l'accord avec le pays hôte.

10. Une première note de cadrage pour la Conférence ministérielle a été présentée par l'Italie en 2020. En 2021, un sous-groupe du Bureau chargé d'élaborer le contenu de la Conférence en collaboration avec l'équipe italienne a poursuivi l'élaboration de cette note et s'est prononcé sur la structure de la Conférence, arrêtant un calendrier et un ordre du jour provisoires et convenant de la composition éventuelle du groupe d'intervenants. La note

concernant la structure de la Conférence a été présentée en juillet 2021 au Groupe de travail permanent, qui l'examinera à sa réunion de novembre.

11. Un avant-projet de déclaration ministérielle a été élaboré en collaboration avec l'équipe italienne par un sous-groupe du Bureau spécialement chargé de cette question et examiné en détail par le Bureau à sa réunion de juin 2021. Une version révisée de ce premier avant-projet a été envoyée aux membres du Groupe de travail permanent à la fin de juillet 2021 pour observations et suggestions. Le groupe chargé de la rédaction de la déclaration examinera les observations reçues et soumettra au Groupe de travail permanent une version actualisée du texte avant sa quatorzième réunion afin de faciliter les débats que les groupes de discussion consacreront à ce document pendant la réunion. Les consultations officielles avec les États membres concernant le projet de déclaration commenceront en décembre 2021.

B. Coopération internationale, échange de données d'expérience et réflexion sur les politiques à mener

1. Séminaires d'orientation sur le vieillissement

12. Les séminaires d'orientation sur le vieillissement sont devenus une composante récurrente du programme de travail pour la période 2018-2022 du Groupe de travail permanent après les retours extrêmement positifs reçus des membres du Groupe de travail à l'issue du premier séminaire organisé en novembre 2018. Ces séminaires sont généralement couplés avec les réunions annuelles du Groupe de travail permanent. Le quatrième séminaire d'orientation de 2021 aura lieu le 24 novembre 2021 et sera consacré à la question du vieillissement à l'ère numérique. Le Groupe de travail permanent a approuvé ce thème à sa treizième réunion, en novembre 2020.

13. Le quatrième séminaire d'orientation offrira aux membres du Groupe de travail permanent une occasion de se pencher sur les promesses que le numérique offre aux populations vieillissantes en ce qui concerne la santé et l'aide à la personne, le marché du travail, l'apprentissage tout au long de la vie, la participation à la vie sociale et l'autonomie et l'indépendance des personnes âgées dont les capacités physiques et cognitives sont altérées. Les débats porteront principalement sur trois grands défis associés au vieillissement à l'ère numérique, à savoir la nécessité de développer l'apprentissage du numérique et la formation à ces outils, la nécessité de garantir l'accès à des services qui sont de plus en plus dématérialisés et la protection des droits de l'homme. Le séminaire se déroulera selon des modalités hybrides permettant la participation en personne ou en ligne.

14. Les thèmes des prochains séminaires d'orientation seront examinés à la quatorzième réunion du Groupe de travail permanent. La liste des thèmes proposés sera ensuite diffusée aux États membres afin d'en déterminer l'ordre de priorité, les premier et deuxième thèmes choisis étant retenus respectivement pour les séminaires d'orientation de 2022 et 2023.

2. Notes d'orientation

15. La série de notes d'orientation de la CEE sur le vieillissement apporte des informations sur les orientations stratégiques dans le domaine et favorise l'échange d'exemples de bonnes pratiques entre États au sujet des différents domaines d'action de la Stratégie régionale. Ces documents réunissent un grand nombre de contributions et de données d'expérience émanant des États membres. Toutes les notes d'orientation qui ont été publiées, y compris les nombreuses traductions fournies par les États membres, sont consultables sur le site Web de la CEE¹.

16. La note d'orientation n° 26 sur le vieillissement à l'ère du numérique a été publiée en juillet 2021 à l'appui des débats du quatrième séminaire d'orientation. Le thème pour la vingt-septième note d'orientation, à savoir la prise en compte du vieillissement, a été arrêté par le Groupe de travail permanent à sa douzième réunion, en 2019. Le sujet de la note d'orientation n° 28, qui sera établie en 2022, sera lié à la thématique de la Conférence ministérielle de 2022.

¹ Accessible à l'adresse <http://www.unece.org/population/ageing/policybriefs.html>.

C. Lignes directrices et orientations recommandées, services consultatifs et renforcement des capacités

1. Lignes directrices et boîte à outils relatives à la prise en compte du vieillissement

17. À sa onzième réunion, le Groupe de travail sur le vieillissement a décidé d'inscrire à son programme de travail pour 2019-2020 l'élaboration de lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement, et de constituer une équipe spéciale à cet effet. À sa treizième réunion, en novembre 2020, le Groupe de travail permanent a examiné le projet de lignes directrices et décidé de l'achever et de le publier au début de 2021. Les lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement ont été publiées en mars 2021 et présentées par la présidence du Groupe de travail permanent (Portugal) à la onzième session du Groupe de travail à composition non limitée sur le renforcement de la protection des droits de l'homme des personnes âgées, à New York. Afin de faciliter la mise en application des lignes directrices et de promouvoir leur utilisation à tous les niveaux de gouvernance, l'Allemagne et la République de Moldova les ont traduites dans leurs langues.

18. Les lignes directrices renferment des suggestions à l'intention des décideurs concernant les moyens de faire progresser ou d'améliorer leurs efforts en matière de prise en compte du vieillissement, ce dernier étant considéré à la fois sous l'angle sociétal et du point de vue du parcours de l'individu tout au long de sa vie. Les lignes directrices énoncent un cadre stratégique global relatif à la prise en compte du vieillissement qui repose sur cinq étapes, l'objectif étant de faciliter l'examen et la prise en compte systématiques des différents aspects du vieillissement dans les politiques nationales générales.

19. Une boîte à outils actuellement en préparation devrait compléter les lignes directrices. La version pilote de la boîte à outils pour la phase 1 des lignes directrices sera présentée au Groupe de travail permanent à sa quatorzième réunion, en novembre 2021. Elle sera achevée en 2022 et facilitera l'élaboration, toujours en 2022, de contenus pédagogiques relatifs à la prise en compte du vieillissement.

2. Feuilles de route pour la prise en compte du vieillissement

20. Les feuilles de route pour la prise en compte du vieillissement, qui ont été élaborées en collaboration avec les États membres à leur demande, donnent des orientations permettant au pays concerné de mieux respecter les engagements qu'il a pris dans le cadre de la Stratégie régionale, compte tenu de ses particularités.

21. En 2019, Le Gouvernement kazakh a demandé à la CEE d'établir une feuille de route pour faciliter l'élaboration d'une stratégie nationale sur le vieillissement. Une étude sur documents a été réalisée fin 2019 puis une mission sur le terrain a été conduite au Kazakhstan (du 26 au 31 janvier 2020). Les activités d'établissement du projet de feuille de route et les nouvelles consultations conduites auprès d'experts du Gouvernement kazakh ont été interrompues en raison de problèmes de financement et de la pandémie de COVID-19. Désormais, il est prévu de finaliser le texte de la feuille de route en 2021 et d'y faire figurer une évaluation des difficultés rencontrées par les prestataires de soins de longue durée en institution et à domicile pendant la pandémie. Une évaluation éclair expérimentale de l'incidence de la COVID-19 sur les soins de longue durée des personnes âgées au Kazakhstan a été menée de décembre 2020 à février 2021. Les conclusions contenues dans le rapport de l'évaluation éclair expérimentale seront présentées en annexe à la feuille de route.

3. Ateliers et webinaires

22. D'avril à juin 2021, la CEE a organisé trois rencontres en ligne consacrées à différents éléments du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution de la Stratégie régionale dans la région de la CEE.

23. Le premier atelier en ligne, qui avait pour thème « Donner du sens à la participation : rapprocher les gouvernements et la société civile », avait pour objectif d'informer les gouvernements et les organisations de la société civile et de les encourager à adopter une démarche participative s'agissant de l'élaboration de politiques en général et de l'examen de l'exécution de la Stratégie régionale en particulier. Les participants ont examiné ce qu'il

convenait de faire pour donner du sens à la participation. Les gouvernements, les chercheurs, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies ont donné des exemples de stratégies de collaboration réussies. Les participants se sont en outre intéressés aux obstacles qui contrarient les approches innovantes et ambitieuses. L'atelier, qui s'est tenu le 21 avril 2021, a réuni près de 200 décideurs, chercheurs et représentants d'organisations de la société civile et d'organismes des Nations Unies.

24. Le deuxième webinaire interactif, qui s'est tenu le 19 mai 2021, était consacré aux synergies entre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et les initiatives internationales connexes se rapportant au vieillissement. On y a préconisé l'harmonisation des rapports dans le cadre du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution de la Stratégie régionale. Les participants ont eu la possibilité d'échanger avec les experts qui dirigeaient les travaux menés dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour un vieillissement en bonne santé, de la Campagne mondiale de lutte contre l'âgeisme et du suivi de la Note d'orientation du Secrétaire général sur l'incidence de la COVID-19 sur les personnes âgées, et de tisser des liens entre ces différentes initiatives.

25. Le troisième et dernier webinaire de cette série, qui s'est tenu le 16 juin 2021, a offert aux correspondants nationaux pour les questions relatives au vieillissement et à leurs collègues participant à l'élaboration des rapports nationaux sur l'exécution du Plan d'action international de Madrid l'occasion de se pencher sur les principaux aspects du processus d'établissement des rapports et d'obtenir des réponses précises à certaines questions. Les principaux sujets abordés comprenaient notamment un tour d'horizon des lignes directrices relatives à l'établissement des rapports nationaux, le calendrier de l'examen et un aperçu du rapport de synthèse régional qui sera établi à partir des rapports nationaux et alimentera la Conférence ministérielle de 2022 sur le vieillissement.

26. Un atelier en ligne à l'intention des décideurs et des autres parties prenantes devrait se tenir dans le courant du quatrième trimestre de 2021 afin de faciliter la mise en application des lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement. Il aura pour thème central la sensibilisation sur le concept fondamental et la raison d'être de la prise en compte du vieillissement et les mesures requises aux fins de l'élaboration, à l'échelle nationale, d'un cadre stratégique à cet effet.

D. Suivi de l'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et renforcement de la base d'informations à l'intention des décideurs

Renforcement de la base d'information à l'intention des décideurs

27. En décembre 2020, à l'approche du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution de la Stratégie régionale, le secrétariat a achevé le calcul de l'Indice de vieillissement actif (IVA) de 2020 pour les pays de l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni, de même qu'un certain nombre d'indicateurs constitutifs de cet Indice pour l'Islande, la Norvège, la Suisse et la Macédoine du Nord. Les résultats ont été publiés sur la page d'information relative à l'IVA au début de 2021. Le nombre de pays non membres de l'UE pour lesquels l'IVA est calculé ne cesse d'augmenter et cet Indice a été publié pour la première fois pour l'Azerbaïdjan en janvier 2021 dans un rapport intitulé « L'indice du vieillissement actif pour l'Azerbaïdjan : comparaison avec les pays membres de l'UE ». Les résultats de l'IVA du Kazakhstan pour 2020 ont été présentés en mai 2021, également pour la première fois, dans le cadre d'un projet exécuté par le bureau du FNUAP au Kazakhstan. Ces nouvelles initiatives s'appuient sur les lignes directrices de 2018 relatives à l'application de l'Indice de vieillissement actif aux pays non membres de l'UE et à l'échelle infranationale. En juillet 2021, les lignes directrices ont été traduites en russe et publiées avec l'appui du FNUAP.

28. Le secrétariat a continué de servir de pivot pour la gestion des données du Programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations et à coordonner le réseau des représentants des équipes nationales, à savoir le Conseil des partenaires du Programme. À ce titre, le secrétariat de la CEE a coorganisé une réunion virtuelle du Conseil, le 9 juin 2021. En sa qualité de coordonnateur du Conseil, le secrétariat de la CEE fait le lien entre les

responsables de la gestion et du développement du Programme et les responsables de sa mise en œuvre au niveau national. De plus, la CEE traite les demandes des scientifiques et des experts qui souhaitent utiliser les microdonnées issues des données du programme pour leurs travaux de recherche².

29. Le Programme est l'une des principales sources de données pour les recherches menées en vue de l'élaboration de politiques portant sur les tendances et les processus démographiques dans la région de la CEE. Les données et résultats de travaux de recherche issus du Programme ont été utilisés pour le calcul des indicateurs de l'IVA dans plusieurs pays non membres de l'UE et ont encouragé l'adoption de certaines mesures visant à remédier à la faiblesse de la fécondité et à assurer l'équité intergénérationnelle. Les données issues du Programme servent aussi au calcul de plusieurs indicateurs des objectifs de développement durable par plusieurs pays.

III. Conclusions

30. La Déclaration ministérielle de Lisbonne (2017) a offert un cadre de référence important pour la rationalisation des activités relatives à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie régionale dans la région de la CEE. Le rôle clef que joue le Groupe de travail sur le vieillissement en favorisant la mise en œuvre de la Stratégie dans la région a été une fois de plus confirmé par le Conseil économique et social qui, par sa résolution 2020/19, en a fait un groupe de travail permanent et a approuvé une version révisée de son mandat.

31. Les travaux réalisés et les résultats obtenus par le Groupe de travail permanent en 2021 étaient centrés sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution de la Stratégie régionale ainsi que sur le lancement et la mise en application des lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement, le séminaire d'orientation, les notes d'orientation et les activités de renforcement des capacités.

32. En 2021, le Groupe de travail permanent et son secrétariat ont appuyé les examens nationaux de l'exécution de la Stratégie régionale et dirigé les préparatifs de l'examen régional, qui connaîtra son aboutissement avec la Conférence ministérielle de Rome sur le vieillissement en juin 2022. Le format, le contenu thématique et l'ordre du jour préliminaire ont été arrêtés par le Bureau et le pays hôte. Un projet de déclaration ministérielle sera établi et soumis au Groupe de travail permanent pour un examen approfondi à sa réunion annuelle de novembre 2021 et, sous réserve que ses principaux éléments recueillent l'assentiment, aux États membres pour consultations officielles en décembre 2021.

33. Le Groupe de travail permanent a continué d'agir conformément à son engagement en faveur de la prise en compte du vieillissement dans les cadres généraux et réglementaires et a soutenu l'élaboration d'une boîte à outils et le renforcement des capacités à l'appui de la mise en application des lignes directrices relatives à cette question, publiées en mars 2021. Le Groupe de travail permanent et son secrétariat ont en outre mis à profit toutes les occasions de diffuser des réflexions et des exemples de pratiques prometteuses auprès des gouvernements, des chercheurs et des réseaux de la société civile, afin de rendre le potentiel offert par le numérique accessible aux populations vieillissantes, d'atténuer les risques associés et de favoriser la participation des personnes âgées à la vie numérique.

34. Depuis la treizième réunion du Groupe de travail permanent, l'Allemagne, l'Estonie et la Suisse ont versé au fonds « Vieillesse – phase III » des contributions financières additionnelles d'un montant global de 205 300 dollars des États-Unis, destinées à soutenir le programme de travail du Groupe de travail permanent en 2020-2022. Le poste P2 financé par le budget ordinaire, devenu vacant depuis le 1^{er} janvier 2021, a été pourvu à la mi-août via le Programme de réaffectations encadrées.

² Les utilisateurs inscrits peuvent consulter les données à l'adresse www.ggp-i.org.